

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE
DE SORGUES
84700

SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

OBJET

Modification participation
horaire CARSAT
aide à domicile

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt février, le Conseil d'administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS.

Del-2024-février-004
N-7.1.3

PRESENTS : T. Lagneau, S. Lagneau, S. Ferraro
C. Cambier, P. Caution, J.F. Laporte, D. Affuel,
E. Roca, G. Sullivan, M. Cruz, E. Arrigoni,
O. Vincent, M.-J. Estin, C. Roche.

POUVOIR(S) : L. Armand, A. Marie.

EXCUSE(S) : H. Trinquet

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : L. Ludwig.

Vu, la circulaire de la CNAV N°2023-30 du 14/12/2023 (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) actualisant les barèmes de ressources et de participation des bénéficiaires au titre du taux horaire de l'aide à domicile,

Considérant, le montant de participation horaire de l'aide humaine à domicile, pour toutes les heures réalisées à compter du 1^{er} janvier 2024, comme suit :

- Interventions jours ouvrables : 26,30 €uros
- Interventions dimanches et jours fériés : 29,50 €uros

Sur le rapport présenté par le Président Thierry LAGNEAU,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROUVE, l'évolution du tarif ci-dessus

Adopté à : 2'unanimité.

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 23/02/2024.

Le Président,

Thierry Lagneau

